

COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE L'ECOLE MATERNELLE DU 04/11/2010

Compte-rendu établi par les parents d'élèves Fcpe élus au conseil d'école

Étaient présents :

les enseignants : Céline MORAZ, Virginie TAILLEFER, Cathy MERCADE, Cécile TRONCHE, Hélène SOURZAT, Frédérique PIRO, Fabienne TURCHI, Christine IMBAULT

mairie : Mme GISCARD délégué aux affaires scolaires

CLAE : Laeticia CADAMURO

ATSEM : Stéphanie FAURE

AAPEF : Bruno TROUVE, M. CLAIR, Mme LESTERLEIN

FCPE : Sylvie LESUEUR, Katy LEBORGNE, Marie FERRY, Sébastien MONZAUGE

1) Bilan des élections des représentants de parents d'élèves :

Parents électeurs inscrits : 349

Parents votants : 190

Nombre de votes pour FCPE : 98

Nombre de votes pour AAPEF : 71

Soit 4 sièges pour FCPE et 3 sièges pour AAPEF

2) Attribution et règlement du conseil d'école :

Il se réunit une fois par trimestre, vote le règlement intérieur et siège pendant une année.

3) Règlement intérieur :

Il est voté à l'unanimité.

4) La rentrée scolaire :

Effectif total : 196 élèves

Effectif par niveaux: petites sections : 64 élèves

moyennes sections : 67 élèves

grandes sections : 64 élèves

Effectif par classe :

Classe 1 : 29 élèves

Classe 2 : 28 élèves

Classe 3 : 28 élèves

Classe 4 : 27 élèves

Classe 5 : 27 élèves

Classe 6 : 28 élèves

Classe 7 : 28 élèves

Pour chaque classe, il y a une atsem.

Le taux de participation pour la réunion de rentrée a été décevante (48,7 %). Le peu de famille qui se sont déplacées c'est surtout ressenti pour les classes de grande section.

Classe 1 : 20 familles

Classe 2 : 12 familles

Classe 3 : 16 familles

Classe 4 : 9 familles

Classe 5 : 12 familles

Classe 6 : 11 familles

Classe 7 : 14 familles

Sachant que cette réunion permet de découvrir le fonctionnement de la classe et les différents projets mis en place, il est important de sensibiliser les parents afin qu'ils viennent pour les prochaines réunions de rentrée.

5) RASED :

Il est constitué d'une psychologue scolaire, d'une maîtresse ré éducatrice (maître G) et d'une maîtresse spécialisée (maître E).

Il intervient lorsque une enseignante fait appel à lui.

6) Le CLAE :

Effectifs :

matin : 70 élèves avec 6 animatrices et 2 atsems jusqu'à 8h30

midi : de 145 à 150 élèves avec 12 animatrices et 3 atsems pour les petites sections

soir : 80 élèves, après 18h de 20 à 30 élèves, après 18h15 de 10 à 15 élèves

mercredi matin : 50 élèves avec 7 animatrices

mercredi après-midi : de 30 à 40 élèves

pour les vacances de Toussaint, 50 enfants étaient présents tous les jours surtout des petits.

Les différents projets :

entretien du jardin pédagogique, ateliers découvertes jeux de société, création d'une ludothèque, alimentation et activités physiques, actions comment vivre ensemble (règles de politesse), projet marionnettes (fabrication, création, histoire), séjour de ski.

7) Mairie :

Grève : lorsqu'il y a moins de 10 000 habitants dans une commune les agents n'ont pas obligation de donner un préavis de grève.

Le service minimum s'applique dans le cadre de grève des enseignants à partir du moment où il y a 25 % de grévistes.

L'appel aux services municipaux se fait sur la base du volontariat.

Dangerosité du revêtement devant l'école maternelle :

Il a été soulevé que beaucoup de morceaux de verres sont retrouvés devant l'école maternelle ce qui peut-être dangereux pour les enfants qui jouent en attendant l'ouverture des portes.

Dangerosité du parking :

La mairie de Fenouillet a mis en place la présence d'un policier :

de 8h15 à 8h30 à l'école primaire et

à partir de 8h30 à l'école maternelle

Le parking va être revu et modifié puisqu'il est question de démolir les préfabriqués.

Cour de récréation :

Au sujet des travaux de rénovation de la clôture de la cour des petits mitoyenne avec la clôture d'un administré un marché est en cours.

En ce qui concerne le problème des bouches d'égout qui se situe dans la cour des grands, il est nécessaire de trouver assez rapidement un système de verrouillage qui permettrait qu'aucun élève puisse les soulever et les enlever.

8) Réécriture du projet d'école pour 2011-2014 :

Il sera mis en application en janvier 2011 et ceux pour 3 ans.

Il s'oriente vers la maîtrise de la langue française (lexique, écriture).

Construction d'un référentiel commun sur les contes.

9) Projets annuels de l'école :

Piscine : suite à l'annulation de 3 dates pour passer l'agrément, certains parents ont été très mécontents.

Décloisonnement, sieste : Le decloisonnement concerne les élèves de grande section et certains élèves de moyennes sections qui sont en classe avec les élèves de grandes sections. Ils travaillent sur le langage oral et écrit.

Tous les élèves de petites sections font la sieste. Tous les élèves de moyennes sections qui ont besoin de faire la sieste ont tous des lits.

Sorties, spectacles et classes découvertes :

Les sorties sont financées par la mairie. Il est prévu de faire une sortie par classe et par trimestre. Le spectacle de Noël aura lieu le 07 décembre.

La classe découverte pour les classes 3, 5 et 7 aura lieu le 7 et 8 février 2011. Les enfants vont partir deux jours au domaine des Laurières à Villefranche de Rouergue dans l'Aveyron pour un séjour cirque, nature et environnement pour les grandes sections et nature et environnement pour les moyennes sections.

Fêtes :

Carnaval : date non arrêtée

La chorale animée par Cathy MERCADE, a lieu deux fois par mois et sera présentée le jour du carnaval.

Fête de fin d'année : aura lieu le vendredi 24 juin à partir de 18h30 pour le spectacle qui sera suivi par un repas le soir.

Propositions des associations de parents d'élèves :

A partir du mois de novembre, les prêts de livres pour les grandes sections vont débiter.

Le 21 janvier 2011 au soir l'AAPEF invite les parents pour la galette des rois.

Vente de galettes par la FCPE et vente de torchons avec le dessin des enfants par l'AAPEF afin de récolter des fonds pour la classe découverte.

Projet sur la non violence et pédibus (FCPE).

10) Coopérative scolaire :

En septembre le montant de la coopérative scolaire s'élevait à 4801,46 euros.

La participation des parents cette année s'élève à 756 euros.